



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120220

CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ACTEURS DE
CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES
ROUTIERES, DE VOIRIE ET D'ESPACE PUBLIC URBAIN

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ACTEURS DE
CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE
D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES, DE VOIRIE ET D'ESPACE
PUBLIC URBAIN**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Partant du constat que la France traversait une crise climatique et écologique de grande ampleur, le Président de la République a initié en mai 2007 le Grenelle de l'Environnement, consistant en la réunion de l'Etat et des représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Localement, les élus de Niort ont lancé la réalisation de l'Agenda 21 de la Ville, et plus particulièrement la stratégie niortaise du développement durable. Cela se traduit notamment par plusieurs actions dans le champ de la préservation de la biodiversité, de l'entretien durable des espaces publics, de l'utilisation de produits techniques moins énergétivores sur les chaussées et les trottoirs.

Au niveau des Deux-Sèvres, qui se caractérisent par un réseau routier composé de 84 km d'autoroutes, de 109 km de routes nationales, de 4 000 km de routes départementales et de 18 720 km de voies communales et chemins ruraux, plusieurs acteurs concourent à faire se développer sur ces infrastructures routières des projets d'aménagement et de réseaux divers. Des créations de voiries se concrétisent par ailleurs régulièrement faisant évoluer ce patrimoine.

Les travaux publics en général représentent donc une activité économique importante pour les donneurs d'ordre au regard des moyens financiers à mobiliser pour exercer leurs compétences, pour les entreprises du domaine au regard des emplois et moyens qu'elles mobilisent et pour les usagers au regard des attentes qualitatives qu'ils ont en terme de qualité, de sécurité et de viabilité des infrastructures.

Le département des Deux-Sèvres se singularise par ailleurs par une qualité environnementale de premier plan justifiée par ses caractéristiques paysagères, faunistiques, floristiques, et hydrogéologiques. Ainsi, un tiers de la superficie des Deux-Sèvres fait l'objet de mesures de protection dans un domaine environnemental au moins.

Enfin, le département se distingue aussi par des richesses géologiques, dont l'exploitation particulière pour les travaux publics au travers des matériaux d'extraction à un rayonnement dépassant largement le périmètre des Deux-Sèvres.

Dans ce contexte propre aux Deux-Sèvres, concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou de réseaux linéaires, des voiries urbaines performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement, est un défi que relèvent les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'oeuvre et les entreprises de travaux.

Les acteurs des travaux publics doivent aujourd'hui répondre aux enjeux du changement climatique ou à la raréfaction des ressources non renouvelables en proposant des solutions concrètes, innovantes, économiquement acceptables et conformes aux objectifs de développement durable.

Sous l'égide de leurs organisations professionnelles, les entreprises de travaux publics souhaitent aujourd'hui amplifier la coopération engagée avec les acteurs publics nationaux et locaux, et notamment l'Assemblée des Départements de France. Elles décident de s'engager dans la mise en oeuvre des orientations du Grenelle de l'environnement pour favoriser la compétitivité écologique à des conditions économiquement acceptables.

Au croisement de la stratégie interne de Niort et de la démarche portée sur l'ensemble du département, il est proposé à la Ville de Niort d'être parmi les signataires d'une convention souscrivant aux orientations de la convention d'engagement volontaire signée le 25 mars 2009 par l'État, la Fédération Nationale des Travaux Publics, le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française, l'Assemblée des Départements de France et Syntec-Ingénierie. Sur le plan départemental, il s'agit de s'engager à mettre en oeuvre l'ensemble des moyens nécessaires visant à participer à l'atteinte des objectifs nationaux fixés dans cette convention. Les engagements seront adaptés aux spécificités des Deux-Sèvres.

Les principaux engagements nationaux sont les suivants :

- Réemployer ou valoriser 100 % des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers ;
- Atteindre un recyclage de 100 % des routes ;
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie ;
- Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement ;
- Accroître la performance environnementale des entreprises et de la Route ;
- Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains ;
- Participer au développement de la recherche et diffuser l'innovation ;
- Adopter un nouveau mode de partenariat : vers un Institut Français de la Route et des Infrastructures de transport.

La réalisation de ces engagements est déjà pour partie fondatrice de la démarche Agenda 21 Niortais, la signature de la convention contribuera à faire le lien avec les autres démarches lancées sur nos territoires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance d'infrastructures routières, de voirie et d'espace public urbain ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE